

Réponses aux questions sur le programme de l'équipe nationale et le programme d'aide aux athlètes

Le 23 décembre 2018

Le groupe de travail sur la haute performance (GTHP) a reçu les questions suivantes concernant le programme de l'équipe nationale 2018-2019, publié le 20 septembre (PEN) et les critères du PAA 2019-2020, publiés le 20 septembre (PAA). Vous trouverez la question, la réponse du groupe de travail, et toutes les modifications apportées aux documents ci-dessous.

** Des versions modifiées des documents du PEN et du PAA sont publiées sur le site Web.

1) Pour passer d'un brevet C1 à un brevet SR, est-ce qu'être un remplaçant aux Championnats du monde compte?

Référence: Document du programme d'aide aux athlètes 2019-2020, critères de sélection, page 5.

« Les athlètes qui se qualifient pour la première fois pour les critères de brevet national senior sont admissibles à être recommandés à un brevet C1. Ce brevet est financé au niveau du carte brevet de développement, sauf dans les cas suivants: l'athlète a participé aux Championnats du monde seniors 2019 avant de satisfaire aux critères du brevet national senior pour la première fois. Dans ce cas, l'athlète recevrait un financement de niveau SR. »

Réponse du GTHP: L'athlète doit avoir participé à une course aux championnats du monde. Cela comprend un athlète qui est disqualifié et un athlète qui ne termine pas l'épreuve (DNF). Les athlètes qui sont sur la liste de départ mais qui n'ont pas pris le départ (DNS) ne seraient pas considérés comme ayant «participé à une course».

Modifications apportées au document (en rouge):

Modifications au PAA: Le libellé a été ajouté à la clause ci-dessus pour préciser. « ... L'athlète a participé (**a participé et fait partie du Nombre total de concurrents à au moins une course**) aux Championnats du monde seniors avant de satisfaire aux critères du brevet national senior pour la première fois. Dans ce cas auquel cas l'athlète recevrait un financement de niveau SR. »

2) Concernant les sélections des tournées 2 et 3 de Coupe IBU, 1^{ère} sélection. À quoi les «points IBU» font-ils référence? Les points de la Coupe IBU ou les points de qualification IBU?

Référence: Programme national d'entraînement 2018-2019, plan de la saison, tournées 2 et 3 IBU (pages 9 et 10).

Réponse du GTHP: Les «points IBU» font référence aux points de discipline de la Coupe IBU selon les Règles de la compétition IBU, 16.4.1, 2018.

Modification au PEN: le terme « points IBU » a été supprimé et remplacé par « points de discipline de la Coupe IBU ».

3) Si le GTHP décide de ne pas combler un poste en fonction du point de sélection discrétionnaire mentionné ci-dessous, si un athlète est prêt à déboursier tous les coûts, serait-il en mesure de concourir?

« Le GTHP peut choisir de ne pas combler un poste disponible à une tournée en fonction des considérations budgétaires de Biathlon Canada et de la stratégie de développement à long terme de l'athlète».

Référence: Programme d'entraînement de l'équipe nationale 2018-2019, sélection discrétionnaire, page 3.

Réponse du GTHP: Le GTHP examinerait cette question au cas par cas, selon les circonstances.

Modification au PEN: Aucune.

4) Si un athlète est sélectionné pour la 2^e tournée de la Coupe IBU mais n'y participe pas, est-il toujours présélectionné pour les Championnats du monde juniors et benjamins?

Référence: PEN, page 12, section sur la sélection pour les Championnats du monde juniors.

Réponse du GTHP: Oui. Tout athlète junior sélectionné pour la 2^e tournée de la Coupe du monde ou la 2^e tournée de la Coupe IBU serait présélectionné pour les Championnats du monde juniors. L'athlète n'a pas besoin d'assister et de participer à cette tournée pour être présélectionné pour les Championnats du monde juniors.

Modification apportée au document: Aucune. LA réponse ci-dessus sera maintenue.

5) Le GTHP tiendra-t-il compte des résultats des tournées IBU juniors lors des sélections des tournées de Coupe IBU et de Coupe du monde?

Réponse du GTHP: L'un des rôles du GTHP est de surveiller les résultats et les performances des biathlètes canadiens participant à des compétitions internationales et aux NORAM. Par conséquent, les résultats des tournées IBU juniors seront considérés. À noter: il n'existe pas de processus officiel permettant à un athlète en tournée IBU junior de se joindre à une tournée internationale senior (Coupe UIB ou Coupe du monde). Le GTHP aurait donc à effectuer une sélection discrétionnaire pour qu'un athlète participant à une Coupe IBU junior soit sélectionné pour une tournée internationale senior. Comme indiqué dans la section «transfert entre les tournées » du PEN, ce transfert d'une tournée de la Coupe IBU junior vers la tournée internationale senior **ne peut pas** se produire en plein milieu d'une tournée.

Modification au PEN: Aucune.

6) Les athlètes pourront-ils assister à la Coupe IBU 8 (Martell) en tant qu'événement dirigé par des athlètes?

Référence: PEN, page 12.

Réponse du GTHP: Conformément au PEN, le GTHP acceptera les propositions de compétitions initiées et dirigées par des athlètes pour la Coupe IBU 8. Les athlètes admissibles seront les athlètes participant à la 3^e tournée de la Coupe IBU.

Les athlètes doivent soumettre leur proposition au GTHP au plus tard le 15 février 2019 à 23h59 (heure des Rocheuses) afin que le GTHP puisse confirmer la participation du Canada à la compétition au plus tard le 28 février 2019. La proposition doit inclure :

- Un itinéraire détaillé

- Le CV de l'entraîneur: l'entraîneur doit avoir une certification Comp Dev (ou équivalent), de l'expérience comme entraîneur au niveau international, et une vérification favorable des antécédents.
- Les options de vols
- Les options d'hébergement avec la conformation de places disponibles
- Le plan de partage
- Le plan pour le permis d'armes à feu
- Le budget et le plan de paiement
- Le plan de transport terrestre
- Etc.

Petit rappel que tous les coûts seront la responsabilité de l'athlète.

Modification au PEN: L'information en haut est maintenant sur page 12.

7) D'après ce que je comprends, le Canada peut envoyer jusqu'à six athlètes masculins et six athlètes féminines aux Championnats européens ouverts (OECH) (3^e tournée de la Coupe IBU). Certains athlètes pourraient-ils n'assister qu'à l'OECH? Comment pourrais-je me qualifier pour les 5^e et 6^e positions?

Réponse du GTHP: Le GTHP examinerait cette question au cas par cas, selon les circonstances.

Modification au PEN: Aucune.

8) Quand le document sur les équipes et les groupes d'entraînement sera-t-il publié?

Réponse du GTHP: Le document sur les équipes et les groupes d'entraînement est un résumé qui décrit les critères pour être sélectionné à une équipe de Biathlon Canada qui s'entraîne ensemble pendant la saison morte (à compter du 1^{er} mai), par exemple : l'équipe nationale senior.

Ce document sera publié avant la deuxième trimestre.

9) Le niveau de compétition des sélections a été très relevé cette saison. Pouvons-nous nous attendre à des transferts d'athlètes entre les équipes de la 1^{ère} tournée de Coupe du monde et de Coupe IBU après Pokljuka / Idre?

Réponse du GTHP: Conformément à la section «Transfert entre les tournées» à la page 6 du PEN, un transfert d'athlètes peut avoir lieu à tout moment. Afin de gérer les attentes, le GTHP pourrait prendre en considération un transfert d'athlètes après Pokljuka / Idre en raison de circonstances exceptionnelles (maladie, blessure, multiples médailles à la 1^{ère} tournée de Coupe IBU, etc.). Les transferts sont plus probables après la Coupe du monde 2 / Coupe IBU 2. Le GTHP sera intéressé par la cohérence des performances lors des Coupes du monde 1 et 2 et de la Coupe IBU 1 (pour les athlètes qui y participent), de la Coupe Alpine et de la Coupe IBU 2.

Modification au PEN: Aucune.

10) Remarque du GTHP: Veuillez noter qu'une composante supplémentaire a été ajoutée à la 2^e tournée de Coupe IBU junior.

**NOUVEAUTÉ: Occasion supplémentaire: Championnats nationaux juniors de Norvège, Trondheim, Norvège; 11 au 18 mars 2019. L'équipe retournera à la maison le 18 mars 2019.

L'équipe se rendra de Sjusjoen à Trondheim le 11 mars pour séjourner et s'entraîner avec un groupe national d'entraînement (GNE) et une équipe d'entraînement de ski. L'équipe participera ensuite aux championnats nationaux juniors de biathlon de Norvège (du 15 au 17 mars 2019). Les athlètes doivent être nés en 1997-2002 pour être admissibles. Les athlètes nés en 2003 sont admissibles à participer à la 2^e tournée IBU junior mais ne sont pas admissibles pour cette occasion supplémentaire en raison de leur inadmissibilité à participer aux Championnats nationaux juniors norvégiens. Les athlètes nés en 2003 et tous les autres athlètes de la 2^e tournée IBU junior qui souhaitent rentrer chez eux après les Championnats européens ouverts juniors seront transportés à Oslo pour leur vol de retour. Le coût de la semaine supplémentaire à Trondheim reste à déterminer, mais cette information sera communiquée bien avant la 2^e tournée IBU junior. Ce montant s'ajoutera aux frais de la 2^e tournée IBU junior.

Modification au PEN: L'information ici est maintenant dans le PEN, section JIBUC Tournée 2.

11) Le directeur de la haute performance est mentionné comme membre du groupe de travail sur la haute performance. Qui est cette personne?

Réponse du GTHP: Biathlon Canada n'aura pas de directeur de la haute performance (DHP) à temps plein pour la saison 2018-2019. Par conséquent, le GTHP sera composé de Heather Ambery (directrice générale) et de Lyle McLeod (président de Biathlon Canada). Les entraîneurs en tournée agiront en tant que conseillers du GTHP et participeront aux réunions de ce dernier mais ne prendront pas les décisions finales.

Modifications apportées au PEN et PAA: Toute référence au DHP dans les documents de PAA et de PEN a été supprimée pour la saison 2018-2019.

12) Quel est le processus du groupe de travail sur la haute performance (GTHP) pour les décisions de transfert des athlètes pour cette saison? Qui est impliqué dans les décisions et comment les décisions seront-elles communiquées?

Réponse du GTHP: Le GTHP est composé de la directrice générale de Biathlon Canada (Heather Ambery) et d'un représentant du conseil d'administration de Biathlon Canada (Lyle McLeod). Les personnes énumérées ci-dessus sont responsables de prendre les décisions finales concernant le transfert d'athlètes et de communiquer officiellement avec les athlètes et les équipes concernées.

Qui est impliqué dans le processus de prise de décision: **Les décisions sont prises par la directrice générale et le représentant du conseil (Lyle McLeod).** Les décisions seront éclairées par les conseillers du GTHP. Le GTHP peut décider avec qui communiquer en fonction de la décision prise et des personnes impliquées dans la décision.

- Liste de conseillers potentiels (cette liste n'est pas complète): entraîneurs de l'équipe nationale de Biathlon Canada, entraîneurs de tournée, directeur du développement à long terme de l'athlète, responsable du développement des athlètes et des entraîneurs, entraîneurs de club, représentants des athlètes, etc.

REMARQUE: Le GTHP se réserve le droit de communiquer avec qui bon leur semble pour prendre la meilleure décision.

Processus de communication: Le processus de communication suivant sera appliqué dans le cas d'un transfert d'athlète:

1. Le GTHP se réunit au besoin et les décisions relatives au transfert d'athlètes sont prises.

2. Le GTHP envoie des points de discussion à l'entraîneur de la tournée.
3. L'entraîneur de la tournée rencontre le ou les athlètes concerné (s) et lui (leur) fait part des points de discussion.
 - a. Si l'athlète a des questions sur la décision, elles devront être dirigées vers le GTHP.
4. Le GTHP assurera un suivi avec l'athlète concerné en communiquant par un courriel reflétant les points de discussion livrés par l'entraîneur. Voir l'Annexe 1 pour un exemple de la manière dont les décisions seront communiquées aux athlètes concernés.
5. Le GTHP enverra un résumé de la décision par courriel à tous les athlètes, entraîneurs et techniciens en tournée, afin d'assurer la communication d'un message uniforme. Veuillez consulter l'Annexe 2 pour un exemple de la façon dont les décisions seront communiquées aux équipes concernées.

REMARQUE IMPORTANTE: Ce processus de communication est fluide (c'est-à-dire qu'il n'est pas définitif) et sera probablement modifié, ajusté et amélioré tout au long de la saison. Les commentaires des athlètes au sujet du processus doivent être adressés aux représentants des athlètes, Scott Gow et Megan Bankes ou directement au GTHP.

Modification au PEN: Aucune.

Annexe 1 – Exemple de communication du GTHP à un athlète.

Exemple 1: Transfert d'un athlète de la 1^{ère} tournée de Coupe IBU à la 1^{ère} tournée de Coupe du monde.

À:	<i>Nom de l'athlète de l'exemple 1, athlète de la Coupe IBU 1</i>
De:	Heather Ambery, membre du GTHP
Sujet:	Transfert d'athlète – Coupe du monde 3
Cc.:	Lyle McLeod, membre du GTHP + entraîneur chef du tour, Jeff Lodge (pour cet exemple)
Message:	<p>Cher _____,</p> <p>[CONTEXTE BASÉ SUR LES RÉSULTATS ACTUELS]: félicitations pour ta performance cette semaine à la Coupe IBU 2.</p> <p>Comme Jeff Lodge te l'a indiqué, tu as été sélectionné pour la Coupe du monde 3.</p> <p>Facteurs de sélection discrétionnaire utilisés dans cette décision : [Inclure les principes de sélection discrétionnaire applicables de la liste à la page 3 du PEN] <i>Par exemple:</i> En fonction: - des améliorations récentes des paramètres de performance, telles que les performances de tir ou la vitesse en ski, et - des résultats actuels</p> <p>...le GTHP t'offre une place en Coupe du monde 3.</p> <p>Logistique: Ton entraîneur discutera de la logistique du transport avec toi.</p> <p>Frais pour la tournée: Les frais seront crédités au prorata. À la fin de la tournée, Biathlon Canada indiquera le solde ajusté dû.</p> <p>PVI : Un courriel sera envoyé à tout l'équipe IBU et Coup du Monde (athlètes, entraîneurs, techniciens).</p> <p>Sincèrement, Heather Ambery</p>

Exemple 2: transfert d'un athlète de la 1^{ère} tournée de Coupe du monde à la 1^{ère} tournée de Coupe IBU

À:	<i>Nom de l'athlète de l'exemple 2, athlète de la 1^{ère} tournée de Coupe du monde</i>
De	Heather Ambery, membre du GTHP
Sujet:	Transfert d'un athlète – Coupe IBU 3
C.c:	Lyle McLeod, membre du GTHP + entraîneur chef de la tournée, Matthias Ahrens (pour cet exemple), entraîneur adjoint de la tournée, Pavel Lantsov
Message:	<p>Cher _____,</p> <p>Comme Matthias/Pavel te l'ont mentionné, tu es transféré à la Coupe IBU pour participer à la Coupe IBU 3.</p> <p>Facteurs de sélection discrétionnaire utilisés dans cette décision : [Inclure les principes de sélection discrétionnaire applicables de la liste à la page 3 du PEN] <i>Par exemple:</i> En fonction:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la diminution des paramètres de performance, telles que les performances de tir ou la vitesse en ski; - les résultats actuels; et - la capacité de contribuer à la performance au relais <p>...le GTHP a décidé de te transférer à la compétition de la Coupe IBU 3.</p> <p>Logistique: Ton entraîneur discutera de la logistique du transport avec toi.</p> <p>Frais pour la tournée: Les frais seront crédités au prorata. À la fin de la tournée, Biathlon Canada indiquera le solde ajusté dû</p> <p>PVI : Un courriel sera envoyé à tout l'équipe IBU et Coup du Monde (athlètes, entraîneurs, techniciens).</p> <p>Sincèrement, Heather Ambery</p>

ANNEXE 2 – Exemple de communication du GTHP à l'équipe

À:	<i>Athlètes, entraîneurs et techniciens de la 1^{ère} tournée de Coupe IBU 1; athlètes, entraîneurs et techniciens de la 1^{ère} tournée de Coupe du monde.</i>
De:	Heather Ambery, membre du GTHP
Sujet:	Transfert d'un athlète – Coupes 3
C.c. :	Lyle McLeod, membre du GTHP
Message:	<p>Bonjour,</p> <p>Veuillez prendre note du transfert suivant: L'athlète _____ participera à la Coupe du monde 3. L'athlète _____ participera à la Coupe IBU 3.</p> <p>Facteurs de sélection discrétionnaire utilisés dans cette décision : [Inclure toute sélection discrétionnaire mentionnée dans la communication aux athlètes concernés SANS décrire quel facteur est lié à quel athlète]</p> <p><i>Par exemple:</i> En fonction des facteurs suivants, les athlètes ont été transférés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration/diminution récente des paramètres de performance, telles que les performances de tir ou la vitesse en ski - les résultats actuels - la capacité de contribuer à la performance au relais <p>Sincèrement, Heather Ambery</p>